



LA LETTRE

D'INFORMATION DU DENIER

DIOCESE D'ARRAS



N° 7
sept. 2015



■ Edito

Monseigneur Jean-Paul Jaeger,
Evêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer

Chers amis,

Si vous étiez allemand, italien ou suisse, ce n'est pas l'évêque du diocèse qui prendrait sa plume pour vous parler des finances de l'Eglise, ni votre curé, ni même aucun membre de notre communauté catholique... Ce serait l'Etat !

En effet, en Europe, de nombreux pays prennent en charge tout ou partie des cultes ou perçoivent, pour leurs comptes, un impôt qui leur est ensuite rétrocédé, comme vous le lirez dans le dossier spécial que nous avons préparé à ce sujet.

En France, rien de tout cela ! C'est seulement la générosité des catholiques qui nous permet de faire vivre au quotidien la mission de l'Eglise, en donnant aux prêtres et aux laïcs de quoi vivre par le Denier.

Pour notre Eglise, c'est une difficulté... Mais c'est aussi une chance donnée à chaque catholique d'exprimer son attachement à la mission de l'Eglise en participant à sa vie matérielle.

Je sais donc pouvoir compter sur vous et vous en remercie du fond du cœur.



■ Le Seigneur

appelle des ouvriers à sa moisson

Cette année, les évêques de France ont ordonné 68 nouveaux prêtres.

Dans notre diocèse, nous avons la joie de compter sur un nouveau prêtre depuis le 14 juin, jour de l'ordination de Przemek Wysocki par Monseigneur Jaeger.

Przemek évoque ainsi sa mission : « *Il faut d'abord vivre sa foi, l'incarner au quotidien. Il s'agit d'être témoin de Dieu. C'est par la bonté de nos actes que nous attirerons les autres à Dieu, nous parlerons de Lui après* ».

Rendons grâce pour ce nouveau pasteur et prions pour les vocations !



Przemek Wysocki




ASSOCIATION
DIOCESAINE D'ARRAS


103 RUE D'AMIENS
CS 61016 • 62008 ARRAS CEDEX
TÉL. : 03 21 21 40 04


LA VIE DE NOTRE DIOCESE : UNE EGLISE VIVANTE

Dans notre diocèse l'an passé...

 **9 869** personnes
ont reçu le baptême

 **4 524** premières
communions, **4 024**
professions de foi et **408**
confirmations ont eu lieu,

 **1 874** couples se sont
mariés à l'église

 **10 225** funérailles ont
été célébrées

Synode provincial : inventons les paroisses de demain !

L'enjeu de ce synode est de taille : réfléchir à nos communautés paroissiales et territoriales pour imaginer ensemble les conditions, aujourd'hui et demain, de leur vie concrète (responsabilités exercées par les laïcs, place des diacres et redécouverte ensemble de la signification particulière du service pastoral des prêtres...).

La 4^e et dernière assemblée du synode s'est tenue les 31 janvier et 1^{er} février derniers. A cette occasion, l'assemblée a remis aux évêques des 3 diocèses du Nord-Pas-de-Calais les orientations pour être envoyées à Rome.

Le 27 septembre sont promulgués les actes du synode dont un certain nombre d'orientations invitent les paroisses à se tourner notamment vers les plus pauvres, les jeunes et les familles.

Objectif : se rendre plus proches de chacun, pour vivre la communion au sein et entre les communautés, pour favoriser la participation de chacun...

>> Pour découvrir les actes du synode : www.synodelac.fr

Pour rester en lien toute l'année

Il existe bien des manières de partager ensemble tout ce qui se vit dans notre diocèse. En voici quelques-unes :

- En s'abonnant à **Eglise d'Arras**, la revue du diocèse pour être au courant de toute l'actualité diocésaine à travers de nombreuses rubriques et être informé des grands rendez-vous à venir.

>> **Contact : Eglise d'Arras**
103 rue d'Amiens • CS 61016
62008 Arras Cedex

- En s'inscrivant à notre newsletter pour recevoir des nouvelles par mail de votre diocèse : www.arras.catholique.fr

- En se branchant sur RCF, la première radio chrétienne du Nord-Pas-de-Calais, sur 95.1 FM, 97,1 FM ou en vous connectant sur www.rcf.fr



2015, Année de la Vie consacrée

Le pape François a proclamé 2015 comme « Année de la Vie consacrée » : elle se clôturera le 2 février 2016, à l'occasion de la Journée Mondiale de la Vie consacrée.

Tout au long de cette année, célébrations, rencontres et rendez-vous sont prévus dans les diocèses et les communautés religieuses de France pour faire connaître, promouvoir et mettre en lumière les dimensions variées de la Vie consacrée : vie religieuse apostolique, monastique et missionnaire, instituts séculiers, sociétés de vie apostolique, ermites, ordre des vierges consacrées et les veuves consacrées...

Au cœur de notre diocèse d'Arras, ils sont nombreux à prier et à porter la Bonne Nouvelle :

- **294** religieuses et religieux,

- **12** vierges consacrées.



2015 • ANNÉE DE
LA VIE CONSACRÉE
ILS PRIENT POUR NOUS, PRIONS POUR EUX
www.vieconsacree2015.catholique.fr

 
www.quelleestmavocation.com

Service national pour l'évangélisation des jeunes et pour les vocations • vocations@ceel.fr

LE FINANCEMENT DES EGLISES EN EUROPE

En France, depuis la séparation des Eglises et de l'Etat instaurant la laïcité (1905), aucun culte ne peut être subventionné. Pour continuer à assurer un traitement aux prêtres, l'Eglise a donc institué une contribution volontaire des catholiques : la collecte du Denier de Culte. Cette collecte a changé de nom en 1989 devenant le Denier de l'Eglise pour exprimer le fait que l'Eglise n'emploie pas uniquement des prêtres mais aussi des salariés laïcs qui assurent des missions pastorales ou administratives. Ce système est propre à la France.

■ Chez nos voisins belges

Tout près de chez nous, en Belgique, nul besoin de collecte du Denier pour rémunérer les prêtres. En effet, la constitution belge reconnaît une « utilité sociale » aux religions : les ministres des cultes sont rémunérés directement

par l'Etat et leurs pensions de retraite également prises en charge. De plus, les provinces ou les communes doivent mettre un logement à disposition des prêtres ou, à défaut, leur verser une indemnité compensatoire.

■ En Allemagne

L'Etat autorise les Eglises à prélever le *Kirchensteuer*, un impôt culturel. Toute personne baptisée payant l'impôt sur le revenu doit reverser à l'Eglise un impôt dont les Länder fixent le taux (entre

8 et 9 % de l'impôt sur le revenu). En plus de cet impôt culturel, l'Eglise reçoit des subventions de l'Etat. Cet impôt s'applique également aux protestants et aux juifs.

■ Du côté de l'Espagne et de l'Italie

Dans ces deux pays, les contribuables peuvent choisir d'affecter une partie de

leur impôt sur le revenu à l'Eglise ou à des associations.

■ En Suisse et en Autriche

En Suisse, la situation est différente selon les cantons : en Suisse alémanique, le système allemand de l'impôt ecclésiastique prévaut. A l'inverse, dans le canton de Vaud, l'Eglise est rémunérée par des subventions publiques.

En Autriche, la loi prévoit un financement par une contribution obligatoire des fidèles : c'est alors aux Eglises de lever cette contribution mais l'Etat les assiste pour contraindre au paiement les contribuables

■ En France : mobilisons-nous !

L'Eglise catholique en France ne peut compter que sur le don des baptisés pour faire vivre sa mission et donner les moyens nécessaires à ceux qui la

servent. Dans notre diocèse, votre don au Denier donne les moyens de vivre et d'agir à 332 personnes !
Merci pour votre participation.



>> Des situations variées en Europe.

Quiz

A vous de jouer : testez vos connaissances sur les finances de l'Eglise et jouez avec votre entourage pour le sensibiliser à la nécessité de la participation de tous les catholiques à la vie de leur Eglise !

1 - Depuis quand le Denier de l'Eglise existe-t-il ?

- A 1905 B 1945 C 1989

2 - Qui rémunère les prêtres en France ?

- A Les Français par leur impôt
 B Les catholiques grâce à leur participation au Denier
 C L'Etat

3 - Ailleurs en Europe, quel pays reconnaît un « utilité sociale » aux religions ?

- A La Belgique B L'Italie
 C L'Allemagne

4 - Question complémentaire : savez-vous ce qu'est le Denier de Saint-Pierre ?

- A Une collecte organisée par le pape pour entretenir le Vatican
 B Une collecte organisée dans tous les diocèses du monde pour donner au Pape les moyens d'aider les diocèses les plus pauvres
 C Un autre nom pour désigner le Denier de l'Eglise

FINANCES : VOTRE DON AU SERVICE DE LA MISSION

■ Le Denier, pour quoi faire ?

Le Denier sert intégralement à payer le budget des personnes, soit :

- **227** prêtres
(en activité et en retraite),
- **57** animateurs en pastoral
(en équivalent temps plein),
- **47** salariés laïcs
(en équivalent temps plein),
- **1** séminariste.

Le Denier, le don des catholiques
pour la mission de l'Église



Communauté catholique



Prêtres



Séminaristes



Prêtres
âgés



Salariés laïcs
et animateurs
en pastorale

■ Des donateurs généreux et mobilisés

En 2014, la collecte menée dans les paroisses et auprès des baptisés de notre diocèse a permis de collecter 2 772 766 €, grâce aux dons de **24 685** personnes. Merci à tous ceux qui ont apporté leur contribution !

Pour assurer la relève et préparer l'Église de demain, il est primordial de continuer à nous mobiliser et de sensibiliser notre entourage à cette question, et notamment les plus jeunes : en leur donnant par exemple cette *Lettre d'information* ou en leur rappelant que l'Église ne reçoit aucune subvention, ni de la part de l'État, ni de celle du Vatican.

Rigueur et transparence

La comptabilité de l'Association Diocésaine est soumise au contrôle d'un **commissaire aux comptes**, chargé de certifier la régularité et la sincérité des comptes annuels.

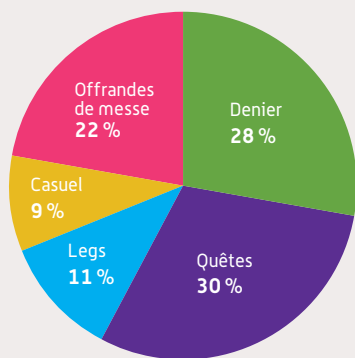
Conformément à la législation, ils sont publiés au **journal officiel** des associations.
(www.journal-officiel.gouv.fr)

Il est essentiel pour nous d'honorer la confiance que vous nous accordez en vous informant sur les besoins auxquels vos dons permettent de faire face. C'est bien la finalité de cette lettre annuelle d'information.

■ Quelles sont les ressources de l'Église ?

Cinq façons complémentaires de donner à l'Église, cinq manières de répondre à des besoins particuliers de sa vie et de son fonctionnement.

- **Le Denier de l'Église : la principale ressource de l'Église**
C'est la contribution annuelle des catholiques pour permettre aux prêtres et laïcs salariés du diocèse de vivre et d'agir.
- **La quête : une ressource vitale pour votre paroisse**
Elle sert à couvrir les frais de fonctionnement comme le chauffage, l'électricité, le fleurissement de l'église ou les différentes activités pastorales.
- **Le casuel : le don des grands moments de la vie des catholiques**
C'est la participation donnée lors d'un mariage, d'un baptême, de funérailles. Elle permet à votre paroisse de couvrir les frais occasionnés par l'ouverture de l'église lors de ces célébrations (frais de chauffage ou d'électricité par exemple).
- **Les offrandes de messe : une intention de prière et un geste de partage**
C'est une intention particulière à une messe : une prière pour un défunt, un malade, une difficulté, des noces d'or, de jeunes mariés, un nouveau baptisé. La tradition est d'accompagner cette intention d'une offrande de messe afin de participer à la vie matérielle du prêtre de la paroisse.
- **Le legs : un soutien pour l'Église de demain**
L'Église est habilitée à recevoir des legs, donations et assurances-vie totalement exonérés de droits de mutation. Ces ressources lui permettent de pérenniser sa mission d'évangélisation et d'éducation et d'assurer l'entretien et la construction de lieux de rassemblement et de prière.



>> Les ressources de notre diocèse proviennent de votre générosité